



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN, PEINTURE ou COLLAGE

Art 1. Objet et thème du concours

L'association, Familles de France en bassin montcellien propose un concours de dessin, peinture ou collage. Les œuvres soumises devront répondre au thème : « **Vive le printemps !** ».

Art 2. Participants

Le concours est ouvert, gratuitement, à tous (enfant ou adulte) à partir du 01 avril 2021. Une seule contribution par participant sera acceptée.

Art 3. Modalités de participation

Les types d'expression acceptés sont : aquarelle, feutre, crayon, collage ... au format A4 en version papier.

Le formulaire de participation annexé au règlement doit obligatoirement être signé et joint à chaque expression.

Art 4. Droit d'image et droit d'auteur

En signant le bulletin d'inscription chaque participant majeur ou parent de participant mineur autorise l'utilisation de la contribution, par Familles de France en bassin montcellien, sur tout support de communication, ainsi que la publication des prénom/âge de l'auteur.

Art 5. Acheminement de la contribution

La contribution et le formulaire de participation doivent être :

1. Soit, envoyés par voie postale à Familles de France en bassin montcellien, 2 impasse de Semard – 71300 Montceau les mines.
2. Soit, remis en main propre à un responsable de l'association. Possibilité de prendre RDV en appelant le 03-85-57-10-33 ou par voie numérique à l'adresse suivante fdf.bassinmontcellien@orange.fr

Les contributions doivent être transmises avant le 15 mai 2021. Aucun accusé de réception ne sera fourni. Les œuvres ne seront pas retournées aux participants.

Art 6. Jury et classement

Les contributions reçues seront réparties en fonction de l'âge.

Le jury s'attachera à établir une notation pour chaque œuvre suivant les 2 critères : pertinence du message et qualité artistique. Le jury étant souverain, aucune réclamation ne sera admise.

Art 7. Exposition et dotation

Le nombre de prix décernés par catégorie d'âge sera à l'appréciation du jury, suivant le nombre de contributions. Les résultats seront dévoilés sur la page Facebook de l'association sans mention de nom. Chaque lauréat sera averti individuellement.

Art 8. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Art 9. Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours.

Art 10. Données personnelles

Conformément à la loi N°78-17 du 6/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.



1 avril 2021

ANNEXE AU RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN, PEINTURE ou COLLAGE

« **Vive le printemps !** ».

Fiche d'inscription :

Nom et prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Remplir l'option a ou b ci-dessous (suivant le cas).

a. Autorisation parentale de publication pour un enfant mineur :

Je soussigné(e) M. /Mme _____
père / mère de _____ (*nom de l'enfant participant*),
autorise mon enfant à participer au concours d'expression de Familles de France en bassin montcellien et
cède en son nom, les droits de propriété de sa contribution à cette association.

b. Autorisation de publication pour un adulte :

Je soussigné(e) Mme _____
cède les droits de propriété de ma contribution, au concours d'expression de Familles de France en bassin
montcellien, à cette association.

Date et lieu

Signature

Le : /2021
À :